

SERVICES URBAINS

MOBILITES GESTION RESEAUX

1 place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5

Nos références : BD/dg - 20/12/2018

N° :

Dossier suivi par Arnaud TURLAN et Blaise DELMAS

Modes doux vélos piétons

☎ 05.81.91.72.56. ☎ 05.62.27.47.72

Compte Rendu

Réunion vélo

zone aéronautique / Aéroportuaire
29 janvier 2013 – 14h30 à 17h

Marengo Ovale – 608

Participants :

<u>NOM</u>	<u>Organisme</u>	<u>e-mail</u>
Anne JULIA	Aéroport de Blagnac	a.julia@toulouse.aeroport.fr
Dina LIKHT	Commune de Blagnac	d.likht@mairie-blagnac.fr
Jérôme VIDALIE	Commune de Colomiers	jerome.vidalie@mairie-colomiers.fr
Mathias BRETTHOUS	Association Vélo	mathias.brethous@orange.com
Gaël DUREAU	Association ABAVE	gael.dureau@atos.net
Patrice COURTIADÉ	Orange Blagnac	patrice.courtiade@orange.com
Jean-Claude GONNAUD	Salarié Airbus / association Vélo	jean-louis.gonnaud@airbus.com
Guillaume CROUAU	Association Vélo	guillaume.crouau@wanadoo.fr
Patrick COUDERC	CUTM, pôle Nord Ouest	patrick.couderc@toulouse-metropole.fr
Jean-Yves VERNIN	CUTM, Infrastructures Travaux Energie	Jean-yves.vernin@toulouse-metropole.fr
Blaise DELMAS	CUTM, Mobilités Gestion Réseaux	blaise.delmas@toulouse-metropole.fr
Arnaud TURLAN	CUTM, Mobilités Gestion Réseaux	arnaud.turlan@toulouse-metropole.fr

Excusés :

Philippe GOIRAND	Elu aux pistes cyclables de la Ville de Toulouse - Secrétaire commission Déplacements Transports de CUTM	philippe.goirand@mairie-toulouse.fr
Christelle PARREIRA	CUTM, Pôle Ouest	christelle.parreira@toulouse-metropole.fr

Diffusion :

Présents, Excusés +

M. DIAZ (PDE Airbus)

M. PAULET et Mme CASSAGNE

(salariés Airbus)

eliberto.diaz@airbus.com

martin.paulet@airbus.com

marie-pierre.cassagne@airbus.com

Ordre du jour :

1. Avenue des Arènes Romaines
2. Rocade Arc-en-Ciel
3. Ligne Envol
4. Avenue Servanty
5. Plan du port
6. Vieux chemin de Grenade
7. Programmation autour de la zone aéronautique et aéroportuaire
8. Projet de circuit touristique à vélo

+ avis du Service Modes Doux sur la présentation fournie par M. Paulet (document remis après la réunion, en PJ).

1- Avenue des Arènes Romaines

JY Vernin présente l'étude préliminaire d'aménagement cyclable de l'avenue des Arènes Romaines à cheval sur Toulouse et Blagnac. Lien pour le téléchargement du plan en PDF joint au mail.

La section concernée est située entre la fin du projet cyclable de la ligne Envol, soit entre l'avenue Latécoère et le rond-point Jean Maga, jusqu'aux aménagements cyclables existants (pistes unidirectionnelles) de l'avenue des Arènes Romaines. Seul le côté Ouest de l'avenue des Arènes Romaines serait aménagé en faveur des vélos, le côté Est restant dévolu aux piétons.

L'avant projet prévoit :

- sur le rond-point Maga, une piste cyclable bidirectionnelle + trottoir,
- à la sortie du rond-point :
 - o un élargissement ponctuel de la piste par encorbellement,
 - o une traversée piétons + vélo sur la ligne de tramway vers la piste qui rejoint les Sept Deniers (route de Blagnac) le long de la rocade,
- du rond-point Maga à l'entrée de la DIRSO : une piste cyclable bidirectionnelle,
- de la DIRSO au rond-point d'Ancely : un cheminement piéton tolérant les vélos qui doivent rouler au pas,
- de ce rond-point jusqu'aux pistes existantes : les vélos sont sur la chaussée dans une zone 30, l'accès à la piste se fait depuis le giratoire,
- pour les vélos venant de Toulouse (Purpan), en fin de zone 30, ils remontent sur le trottoir ouvert aux vélos juste après le rond-point Ancely en traversant les voies voiture et tramway.

Cet avant-projet doit être validé par la commission accessibilité avant l'étude du projet. Les travaux pourront être programmés dès que les études seront finalisées, soit selon les financements à compter de 2014.

2- Rocade Arc-enCiel

JY Vernin présente l'étude préliminaire d'aménagement d'une voie verte le long de la rocade Arc-en-Ciel. Lien pour le téléchargement du plan en PDF joint au mail.

La section est comprise entre l'avenue Jean Jaurès à Tournefeuille et la rue Dissard à Toulouse en passant par Colomiers (parc d'activités des Ramassiers). La principale difficulté de ce projet réside dans le franchissement de la voie ferrée Toulouse – Auch.

L'avant projet propose :

- entre l'avenue Jean Jaurès et l'échangeur des Ramassiers, un aménagement côté Nord de la rocade,
- puis jusqu'à la rue Dissard 3 variantes :
 - o première variante : passage à l'Ouest (de la rocade) par la rue Pilâtre de Rosier : impose un détour assez important mais évite un ouvrage de franchissement,
 - o deuxième variante : le long (côté Ouest) de la rocade Arc-en Ciel : itinéraire le plus direct mais nécessite la création d'un ouvrage de franchissement de la voie ferrée,
 - o troisième variante : passage à l'Est par la gare de St Martin : pas de franchissement, desserte de la gare mais détour important si l'itinéraire est utilisé en liaison de transit.

L'association Vélo propose que la combinaison des variantes 2 et 3 soit étudiée.

A noter que la variante 3 pourrait être mise en œuvre indépendamment du reste à court terme : foncier Conseil Général, pas de difficultés techniques, peu d'infrastructures à créer.

Ce projet doit être désormais soumis aux élus.

3- Ligne Envol

Il est convenu que l'association Vélo récupère les derniers plans pour émettre ses remarques en amont d'une réunion avec la SMAT pour évoquer en détail le volet vélo de ce projet.

4- Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) de l'Avenue Servanty

La direction MGR rappelle en préambule qu'il s'agit d'un aménagement expérimental et qu'à ce titre, il convient d'observer les usages pendant 1 an à 1 an 1/2.

Il est aussi précisé, contrairement à ce indiqué dans la présentation fournie par l'association Vélo, qu'il ne s'agit pas de bandes cyclables mais de lignes de rives. A ce titre, ces accotements ne représentent pas une voie de circulation mais peuvent être franchis et l'on peut y effectuer un arrêt (mais pas un stationnement). A noter également que 2 voitures peuvent se croiser sans déborder sur la bande : seuls les croisements avec un PL nécessitent le franchissement de la ligne de rive.

Le Pôle Nord-Ouest, maître d'ouvrage des travaux, précise que l'aménagement n'est pas terminé : un grenailage rouge (technique permettant de faire ressortir la couleur –rouge- des cailloux mis en place sur les bandes) est prévu ce mois de février sur les lignes de rive afin d'accentuer la distinction avec le reste de la voirie.

L'association Vélo trouve pour le moment que cet aménagement est trop étroit pour les vélos. Cet aménagement exploite toutefois toute la largeur disponible.

5- Plan du Port

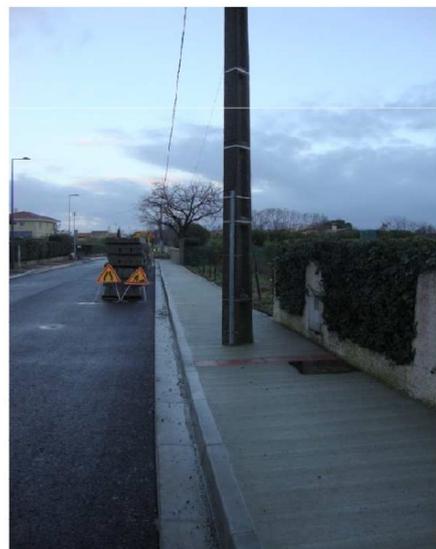
L'association Vélo propose que la fin de l'aménagement cyclable venant du pont et débouchant sur le rond-point soit traitée en bande cyclable (actuellement piste cyclable) de façon à permettre au cycliste, soit de rester sur la bande jusqu'au rond-point, soit de s'insérer progressivement dans la circulation automobile.

Il apparaît, après visite sur le terrain, que la partie d'aménagement après la sortie de parking privé est une piste à 2 cm de vue par rapport à la chaussée sur une dizaine de mètres de long ; il est donc d'ores et déjà possible de quitter la piste pour s'insérer dans la circulation avant le rond-point. Il pourrait être néanmoins envisagé, à moyen terme, d'allonger cette zone de transition pour avoir 20 à 30 m de piste à 2 cm, voire de bande cyclable en amont du rond-point (cf. p.22 du Cahier des Recommandations Techniques).

6- Vieux chemin de Grenade

Des travaux de reprise de la chaussée ont été récemment réalisés. Néanmoins, l'association Vélo regrette que les tampons (plaques d'égouts) soient mal traités (ressauts importants) et qu'un poteau EDF ait été conservé au milieu du trottoir (photo ci-contre extraite de la présentation de l'association Vélo).

Les bandes de rive sont simplement matérialisées par un grenailage rouge : il ne s'agit pas vraiment d'une CVCB car les bus roulent dessus en permanence, ce qui est interdit dans le cas de lignes de rives. Elles apportent un léger « plus » en faveur des vélos en guidant les voitures sur la partie centrale de la chaussée.



7 - Aménagements cyclables autour de la zone aéroportuaire / aéronautique

A ce jour, quasiment toute la partie Est est réalisée, de la RD 1 à Cornebarrieu jusqu'au rond-point de la Crabe devant l'entrée d'Airbus St Martin, avec néanmoins des améliorations à apporter ponctuellement (ex : la discontinuité cyclable sur le pont de la rue Vélasquez) et un tronçon à réaliser (le long du tramway Envol). En revanche, la partie Ouest reste largement à réaliser, avec certains tronçons déjà à l'étude ou dont les travaux sont programmés à court terme **sous réserve des crédits disponibles** :

- RD 63 et 63^e à Colomiers et Cornebarrieu (entre le giratoire du Garoussal et la RD 1) : ce tronçon est prévu à l'étude en plusieurs tranches à compter de 2015,
- RD 63 à Colomiers entre le giratoire Vinci et le giratoire du Garoussal : travaux 2014,
- Bd Grynfogel à Colomiers : travaux 2014,
- Bd Guynemer à Colomiers : travaux 2014,
- Bd Yves Brunaud à Colomiers : travaux en plusieurs tranches entre 2012 et 2015,
- Route d'Auch à Colomiers : travaux 2013,
- Avenue Latécoère (Cornebarrieu) et Avenue Jean Monnet (Colomiers) : la programmation cyclable de cet itinéraire est suspendue du fait de projets envisagés par Airbus dans le secteur qui pourraient modifier le statut de la voie,
- Liaison entre le chemin de Lespessière et chemin du Chèvrefeuille : cette voie dans la propriété d'Airbus n'est pas ouverte à la circulation du public. L'association Vélo regrette que cette voie ne puisse pas être ouverte aux modes doux : elle permettrait en effet un raccourci très intéressant entre Toulouse et Colomiers et d'éviter les 2 passages inférieurs peu adaptés aux vélos sous la route d'Auch.

8- Projet de circuit touristique autour de la zone aéronautique et aéroportuaire à vélo

Monsieur Gonnaud expose son projet de création d'un circuit à vélo. L'idée est de proposer au public un circuit tout autour de la zone aéronautique et aéroportuaire afin de mettre en valeur l'important patrimoine industriel -aéronautique- de la zone ainsi que les actions réalisées en matière de protection de l'environnement. L'étape actuelle de ce projet est de trouver une structure capable de porter, mener à bien le projet et le faire vivre. Les collectivités, institutions et autres organismes concernés devraient être sollicités par le concepteur du projet. Une étude est en cours par l'école ISAE. A la Communauté Urbaine, il est proposé que Monsieur Gonnaud contacte la Direction Générale de l'Aménagement Urbain Durable sur le volet écologie urbaine et développement économique.

La séance est levée.

Après la réunion, Monsieur Paulet, salarié d'Airbus, a transmis à Monsieur Goirand un document mettant en avant un certain nombre de dysfonctionnements pour les vélos dans le secteur des Ramassiers. Les remarques ci-dessous sont basées sur ce document.

dossier « venir travailler en vélo aux Ramassiers »

Le détail des propositions et requêtes ne permet d'y répondre précisément mais fera néanmoins l'objet d'une analyse détaillée par les services de Toulouse Métropole.

Quelques principes ou réponses générales sont proposés ci-dessous.

Aménagements cyclables de la ZAC des Ramassiers

Dans la zone des Ramassiers, des aménagements cyclables sont en cours de réalisation et d'autres sont prévus à court et moyen terme dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Ramassiers. A noter particulièrement la piste cyclable qui longera la voie des Ramassiers.

Le document de M. Paulet laisse entendre que le cycliste roule sur les trottoirs. L'auteur regrette ainsi que certains trottoirs se rétrécissent et ne permettent plus de circuler à vélo. Il est rappelé que les cyclistes ne sont pas autorisés à rouler sur les trottoirs, sauf en-dessous de 8 ans.

Propositions de création de piste cyclables

Les propositions d'aménagements cyclables sur trottoir nécessitent une étude technique pour déterminer la faisabilité de l'aménagement :

1. la transformation d'un trottoir large en piste cyclable + trottoir n'est possible que si un ensemble cohérent (= plusieurs centaines de mètres) de trottoirs sont suffisamment larges pour faire cohabiter une piste cyclable de 2.5 m + un trottoir de 2 m (1.4 m minimum),
2. il est également nécessaire d'aménager les entrées et sorties sécurisées sur une certaine longueur ainsi que le traitement des voies adjacentes. Par ailleurs, l'application d'un revêtement enrobé nécessite au préalable un traitement de la structure de la chaussée : poses successives de plusieurs matériaux assurant la pérennité de la chaussée.

Pour la rue Pilâtre de Rosier, une étude est en cours pour aménager sur le trottoir un espace clairement adapté et dédié aux vélos ainsi que la poursuite de la piste qui débouche sur la rue Pilâtre de Rosier depuis la ZAC des Ramassiers.

Des préconisations concernent enfin le chemin de l'Espessière : cette voie fait actuellement l'objet d'une étude pour améliorer les conditions en faveur des vélos.